

JUILLET
2023

BAROMÈTRE DE L'EMPLOI

POUR LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

n°33

NOTE MÉTHODOLOGIQUE : INTÉGRATION DES APPRENTIS DANS LE DÉCOMPTE DE L'EMPLOI SALARIÉ

Pour rappel, les données sur l'emploi salarié présentées dans le Baromètre sont issues de l'URSSAF. Jusqu'à présent, l'emploi salarié défini par l'URSSAF incluait : les emplois salariés en CDD ou en CDI ainsi que les personnes en contrat de professionnalisation.

Un changement de définition de l'emploi salarié s'est opéré à partir des statistiques de décembre 2022 pour les données annuelles et du 1^{er} trimestre 2023 pour les données trimestrielles. À partir de cette date, l'URSSAF publie des données d'emploi (produites en partenariat avec l'Insee et labellisées par l'autorité de la statistique publique) qui se calent sur la nouvelle définition de l'emploi salarié retenue par les autorités publiques et **qui inclut désormais les apprentis.**

Les données statistiques ont été réropolées par l'URSSAF (l'inclusion des apprentis a été appliquée aux années précédentes). Ainsi tous les chiffres qui décrivent l'évolution de l'emploi salarié dans ce baromètre incluent : les CDD, les CDI, les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage.

En conséquence, les volumes présentés dans ce baromètre doivent être regardés avec la prudence de cette différence de calcul. Ils ne sont pas comparables aux précédents, puisque les apprentis y figurent désormais, sur l'intégralité de l'historique.

Ce changement de paradigme agit différemment selon les secteurs d'activités : les différences seront observables dans les secteurs qui emploient beaucoup d'apprentis (par exemple le commerce et la réparation automobile) mais seront peu significatives dans le cas contraire (par exemple la location, les écoles de conduite...).

Il est à noter d'ores et déjà une différence significative pour le commerce automobile (code NAF 4511Z) qui perdait de l'emploi salarié en 2020 et 2021 (hors apprentissage) et qui progresse légèrement lorsqu'on y inclut les apprentis. Selon la définition de l'emploi salarié (hors apprentissage ou apprentissage inclus), **les courbes d'évolution de l'emploi peuvent changer.**

Globalement, au 4^e trimestre 2022, l'emploi du CRA pouvait être évalué à **340 141 salariés (ancienne définition hors apprentis)**, il est désormais évalué à **380 308 salariés (nouvelle définition qui inclut les apprentis)**.

L'analyse des évolutions de l'emploi décrite dans ce document prend en compte cette nouvelle définition.

L'EMPLOI ESTIMÉ DANS LE SECTEUR « COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE » AU 1^{er} TRIMESTRE 2023

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE DU CHAMP D'OBSERVATION

Définition du secteur « Commerce et de la Réparation Automobile »



45.11Z

Commerce automobile



45.19Z

Commerce de véhicules industriels et d'utilitaires



45.20A

Réparation automobile



45.20B

Réparation de véhicules industriels et d'utilitaires



45.32Z

Commerce de détail d'équipements automobiles



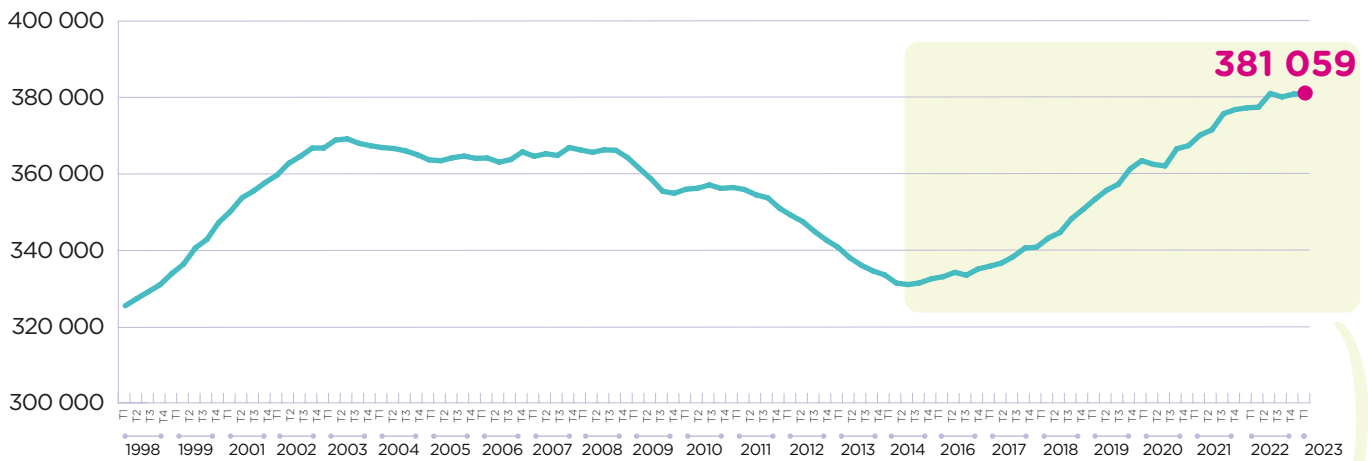
45.40Z

Commerce et réparation de motos

Ces données sont estimées à partir des données CVS URSSAF du secteur 45. Elles permettent d'évaluer les évolutions de l'emploi trimestre par trimestre.

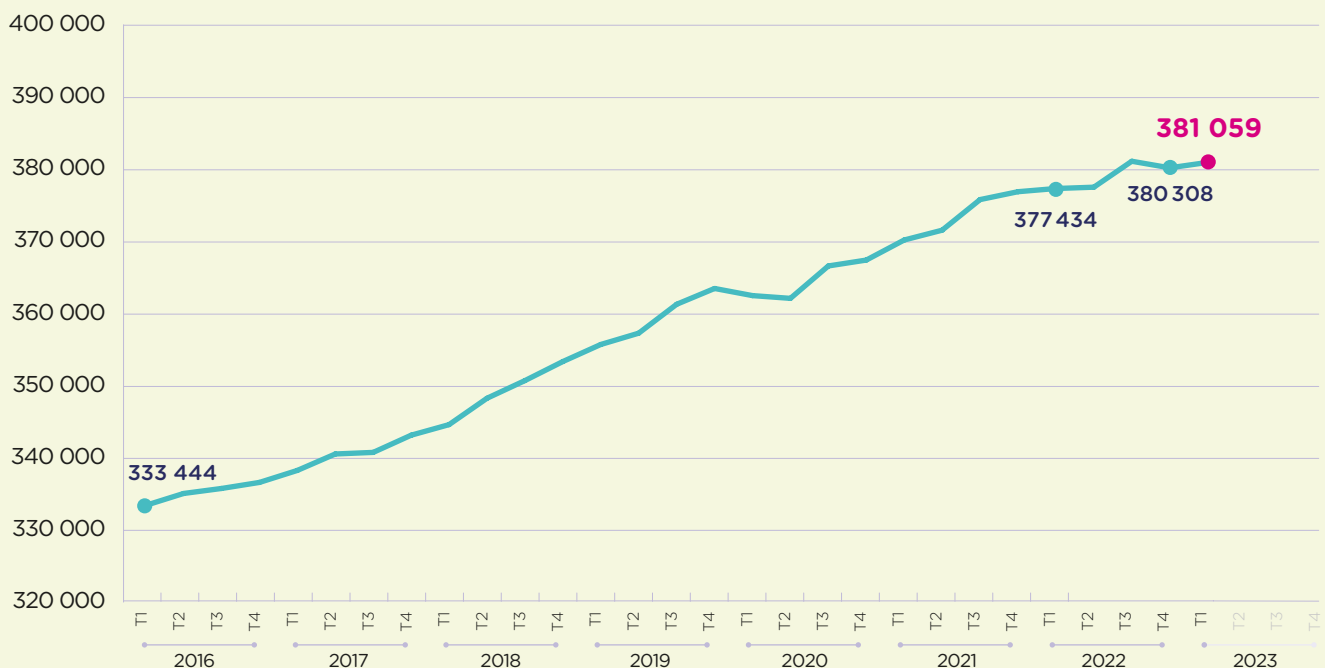
©ANFA - Observatoire 2023

SECTEUR « COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE »



Source : URSSAF - Données estimées (hors 4531Z, hors DOM, actualisées à fin 03/2023)

©ANFA - Observatoire 2023



Source : URSSAF - Données estimées (hors 4531Z, hors DOM, actualisées à fin 03/2023)

©ANFA - Observatoire 2023



Au 31/03/2023, 381 059 salariés (données estimées, apprentis inclus) travaillaient dans le secteur « Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles et de poids lourds ».

Sur le premier trimestre 2023, l'emploi dans le secteur du « Commerce et de la Réparation Automobile » a progressé de +0,2%, soit 750 salariés de plus. Cette évolution est légèrement en deçà de celle observée toutes branches confondues qui est de +0,4 % (+0,5 % si l'on enlève l'intérim). Elle intervient après une baisse de l'emploi observée lors du quatrième trimestre 2022 (-900 salariés).

Ainsi, sur un glissant, la tendance s'oriente donc à une légère hausse (+1,0 %, +3 625 salariés), impulsée en partie par l'apprentissage, qui a progressé à la rentrée 2022. Néanmoins, tous les secteurs ne connaissent pas les mêmes tendances. L'année 2022 aura à nouveau été marquée par un faible volume de véhicules neufs et

d'occasion immatriculés, orientant l'emploi à la baisse dans le commerce automobile. L'attentisme des automobilistes vis-à-vis du renouvellement de leur véhicule conduit au vieillissement du parc. Cela est favorable aux activités d'entretien et de réparation, qui voit son emploi salarié à nouveau progresser solidement en 2022. Enfin, les secteurs du véhicule industriel et du motocycle ont stabilisé leur emploi salarié sur l'année 2022.

Il convient de rappeler que l'emploi dans le commerce et la réparation automobile est à son niveau le plus haut jamais observé, ce qui démontre la capacité de résistance d'un secteur qui s'appuie sur un parc de 49 millions de véhicules et qui ne peut pas disparaître du jour au lendemain.

L'EMPLOI DÉTAILLÉ PAR CODES NAF « COMPLETS » DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE EN 2022

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE DU CHAMP D'OBSERVATION

Les codes NAF « complets » de la branche des services de l'automobile sont les activités suivantes :



45.11Z

Commerce automobile



45.19Z

Commerce de véhicules industriels et d'utilitaires



45.20A

Réparation automobile



45.20B

Réparation de véhicules utilitaires et industriels



45.32Z

Commerce de détail d'équipements automobiles



45.40Z

Commerce et réparation de motocycles



47.30Z

Commerce de détail de carburants



71.20A

Contrôle technique automobile



77.11A

Location de courte durée



77.11B

Location de longue durée



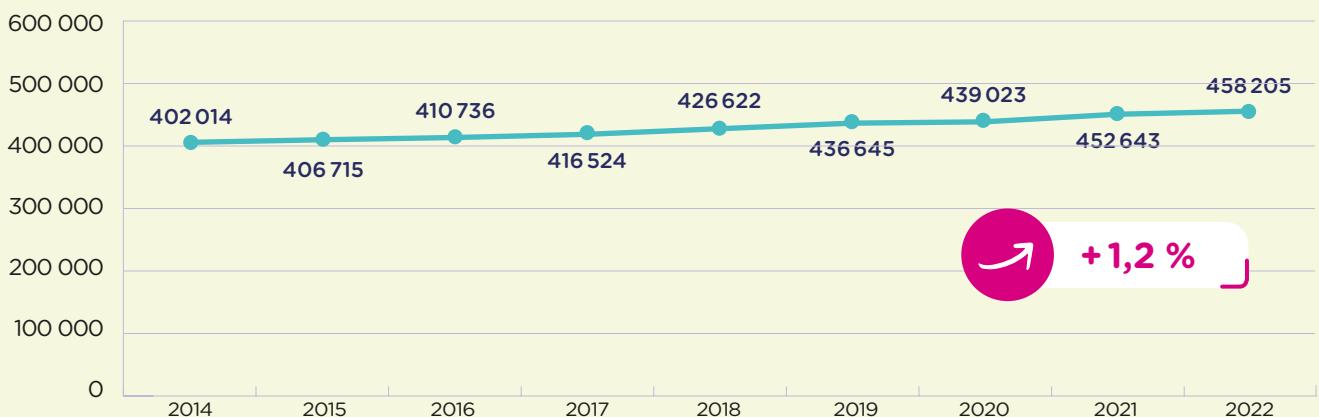
85.53Z

Enseignement de la conduite

Ces données sont les données brutes de la source URSSAF. Elles permettent d'évaluer l'évolution de l'emploi secteur par secteur, d'une année sur l'autre. Pour rappel, ces données incluent l'emploi en contrat d'apprentissage.

©ANFA • Observatoire 2023

ENSEMBLE DES CODES NAF « COMPLETS » DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Source : URSSAF

©ANFA • Observatoire 2023

L'ensemble des codes NAF « complets » représente, en 2022, près de 98 % des emplois salariés de la Branche des Services de l'automobile.

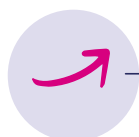
En 2022, l'URSSAF comptabilise, sur ce champ, **458 205 salariés** travaillant dans une entreprise de la Branche des Services de l'automobile, soit une hausse de **5562 salariés (+1,2 %)** par rapport à l'année précédente. L'année 2022 aura donc vu l'emploi progresser plus modérément qu'en 2021, année atypique, puisque l'emploi y a très fortement progressé, rattrapant ainsi une année 2020 impactée par la crise sanitaire ayant fortement perturbé certaines activités de la branche.

Ainsi, le nombre de salariés dans la branche progresse sans discontinuer depuis la reprise de l'emploi entamée début 2015, qui a vu depuis plus de **50 000 salariés supplémentaires** intégrer la branche des services de l'automobile, soit une progression de **15,1 %**. La progression de l'emploi salarié est concomitante également à la progression du recours à l'apprentissage par les entreprises de la branche et ainsi à l'augmentation du nombre des apprentis embauchés.



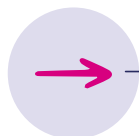
Les secteurs en forte croissance d'emploi en 2022 (plus de 5 % d'évolution) :

- La location automobile de courte durée (+ 900 salariés entre 2021 et 2022, + 6,7 %)



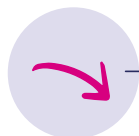
Les secteurs en croissance d'emploi en 2022 (évolution entre + 0,5 % et 5 %) :

- Le commerce de détail d'équipements automobiles (+ 970 salariés entre 2021 et 2022, + 3,0 %)
- L'enseignement de la conduite (+ 784 salariés entre 2021 et 2022, + 2,9 %)
- La réparation automobile (+ 3 389 salariés entre 2021 et 2022, + 2,5 %)
- Le commerce de détail de carburants (+ 351 salariés entre 2021 et 2022, + 2,1 %)
- Le commerce et la réparation de motocycles (+ 136 salariés entre 2021 et 2022, + 0,9 %)
- La location automobile de longue durée (+ 42 salariés entre 2021 et 2022, + 0,9 %)
- Le contrôle technique automobile (+ 105 salariés entre 2021 et 2022, + 0,8 %)



Les secteurs stables en 2022 (évolution entre -0,5 % et +0,5 %)

- Le commerce et la réparation de véhicules utilitaires et industriels (+ 110 salariés entre 2021 et 2022, + 0,4 %)

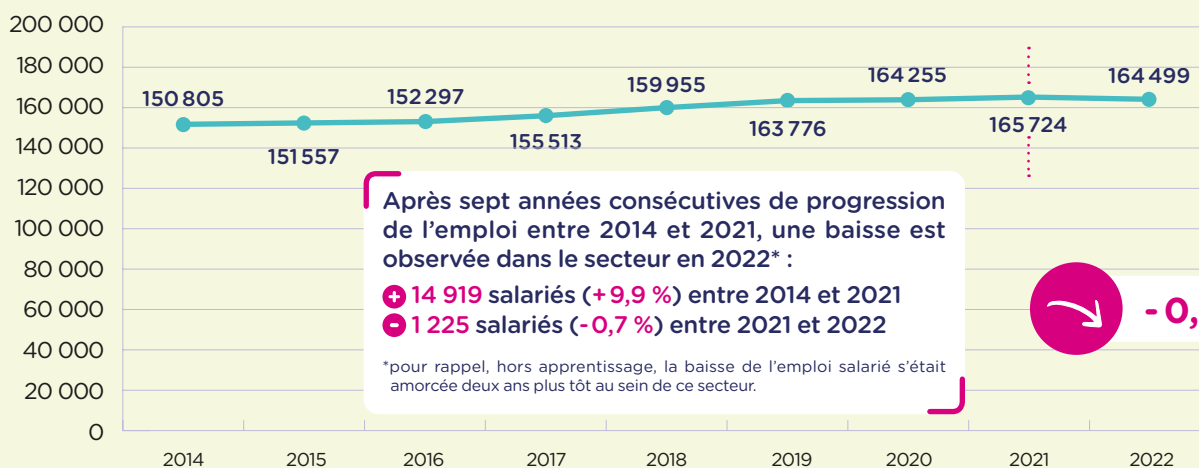


Les secteurs en décroissance d'emploi en 2022 (évolution inférieure à -0,5%)

- Le commerce automobile (- 1 225 salariés entre 2021 et 2022, - 0,7 %)

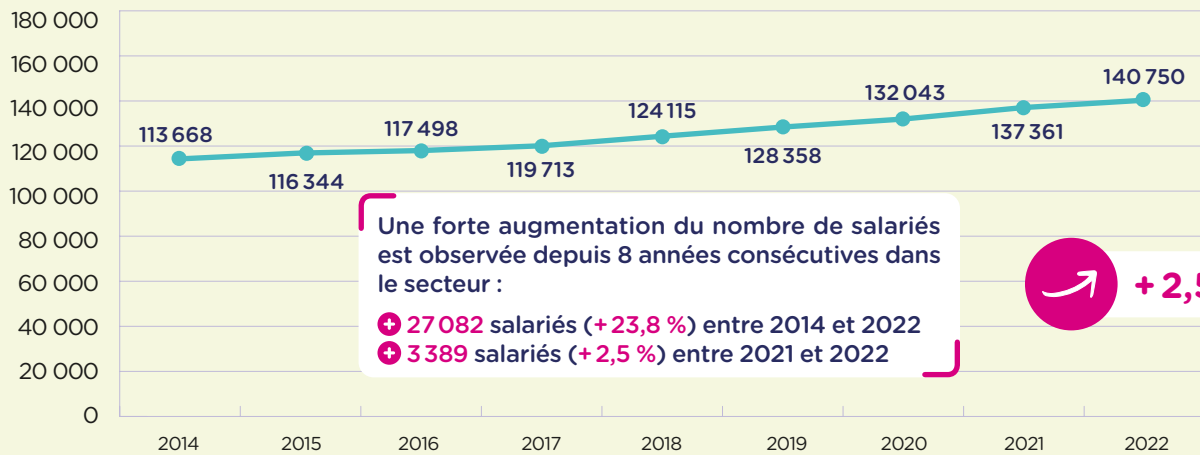
ZOOM PAR SECTEUR

45.11Z COMMERCE AUTOMOBILE



Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

45.20A RÉPARATION AUTOMOBILE



Une forte augmentation du nombre de salariés est observée depuis 8 années consécutives dans le secteur :

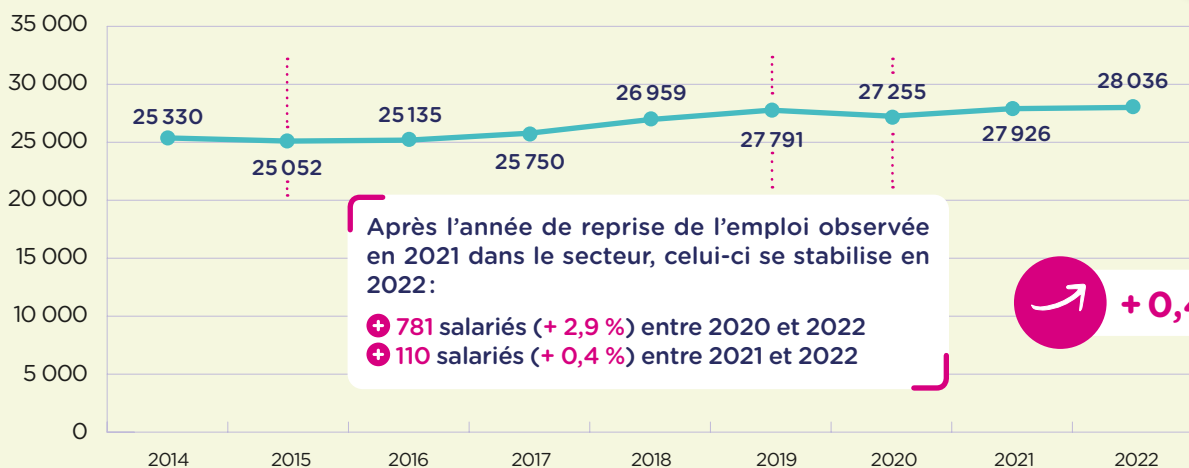
- + 27 082 salariés (+ 23,8 %) entre 2014 et 2022
- + 3 389 salariés (+ 2,5 %) entre 2021 et 2022

+ 2,5 %

Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA • Observatoire 2023

45.19Z ET 45.20B COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS



Après l'année de reprise de l'emploi observée en 2021 dans le secteur, celui-ci se stabilise en 2022 :

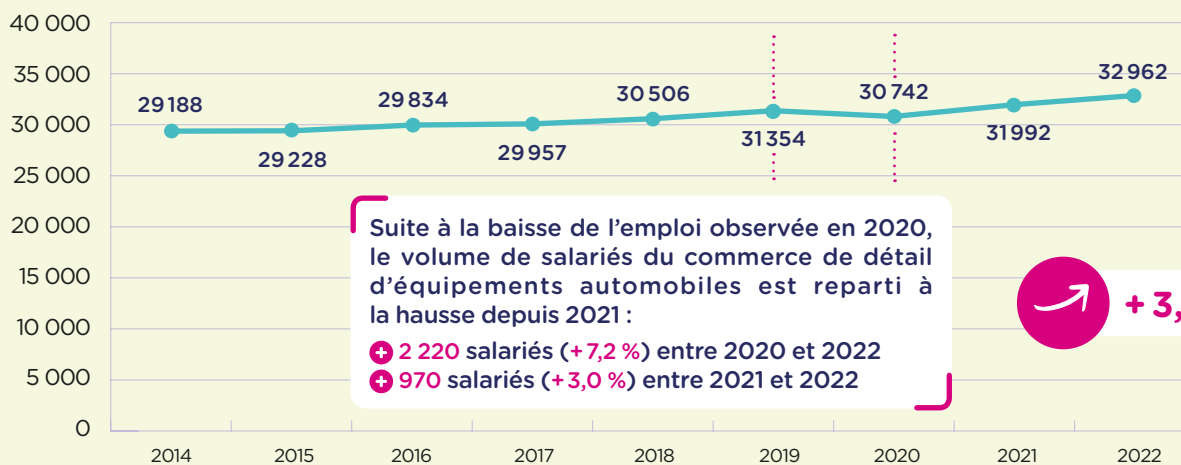
- + 781 salariés (+ 2,9 %) entre 2020 et 2022
- + 110 salariés (+ 0,4 %) entre 2021 et 2022

+ 0,4 %

Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA • Observatoire 2023

45.32Z COMMERCE DE DÉTAIL D'ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES



Suite à la baisse de l'emploi observée en 2020, le volume de salariés du commerce de détail d'équipements automobiles est reparti à la hausse depuis 2021 :

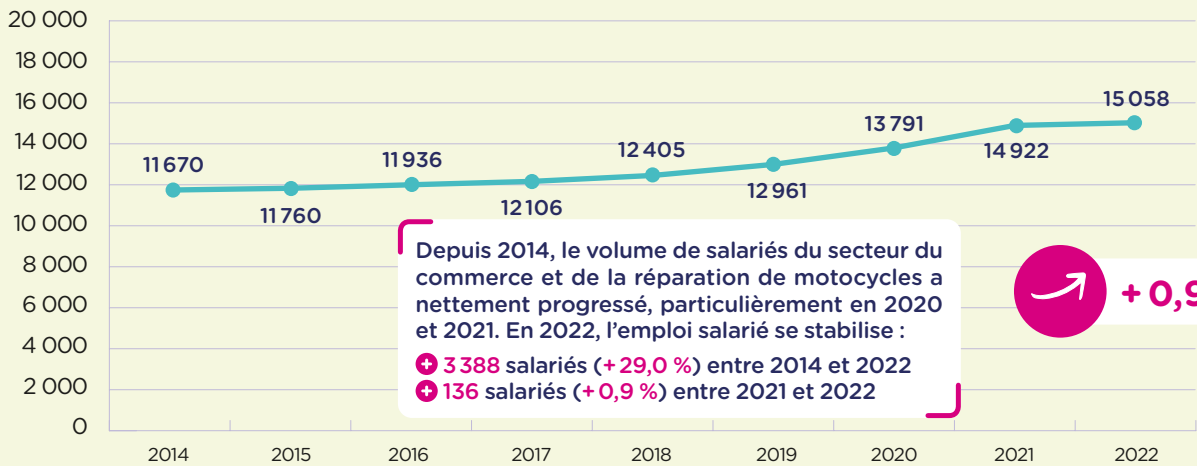
- + 2 220 salariés (+ 7,2 %) entre 2020 et 2022
- + 970 salariés (+ 3,0 %) entre 2021 et 2022

+ 3,0 %

Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA • Observatoire 2023

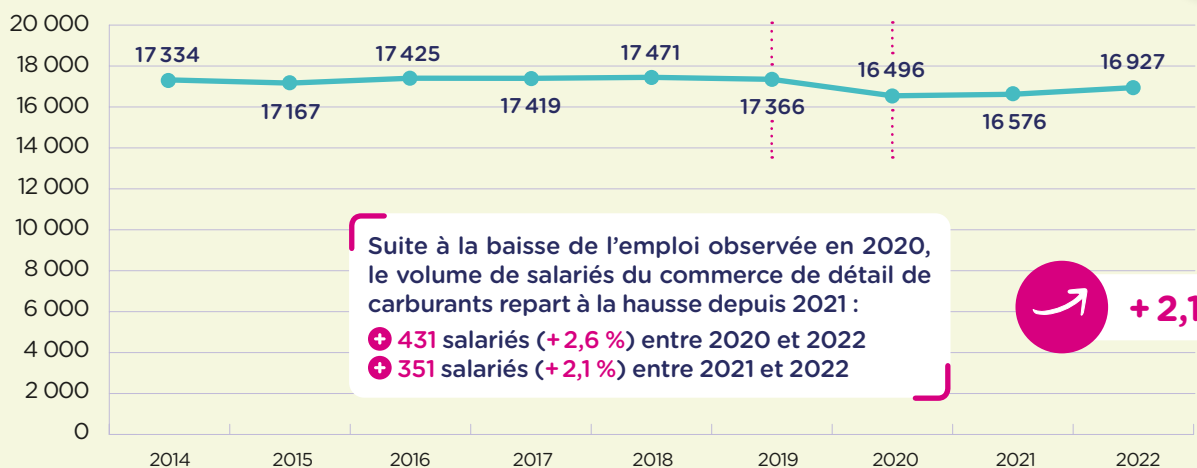
45.40Z COMMERCE ET RÉPARATION DE MOTOCYCLES



Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA • Observatoire 2023

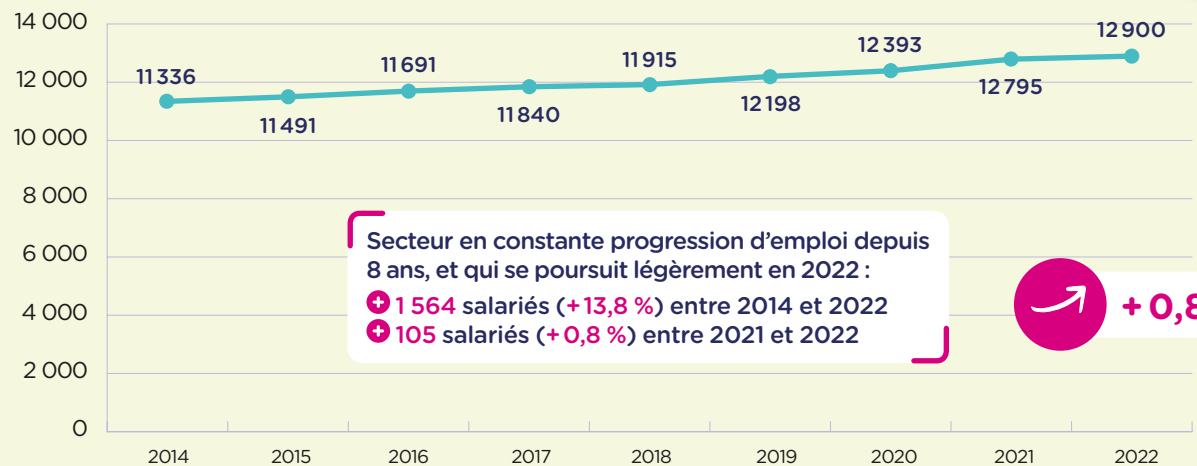
47.30Z COMMERCE DE DÉTAIL DE CARBURANTS



Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA • Observatoire 2023

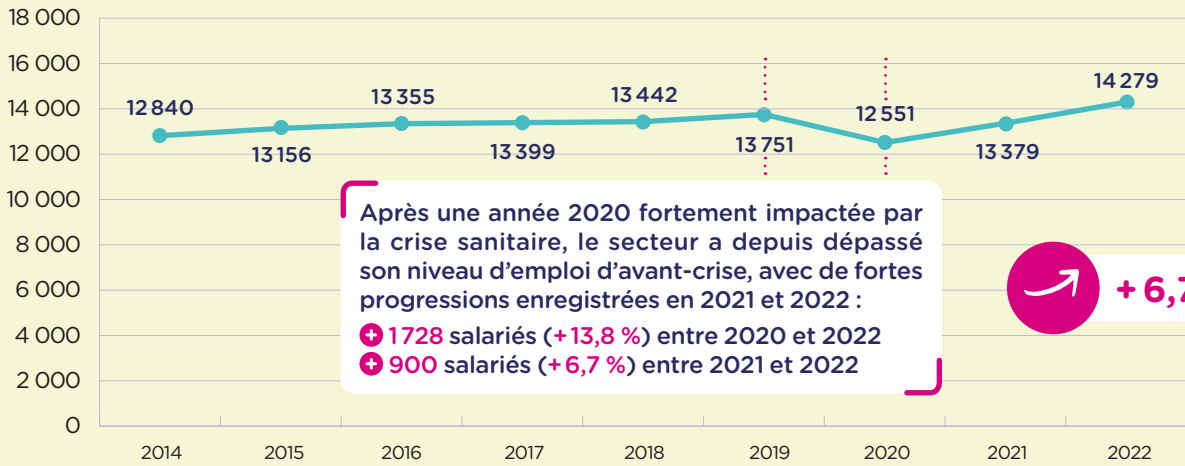
71.20A CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA • Observatoire 2023

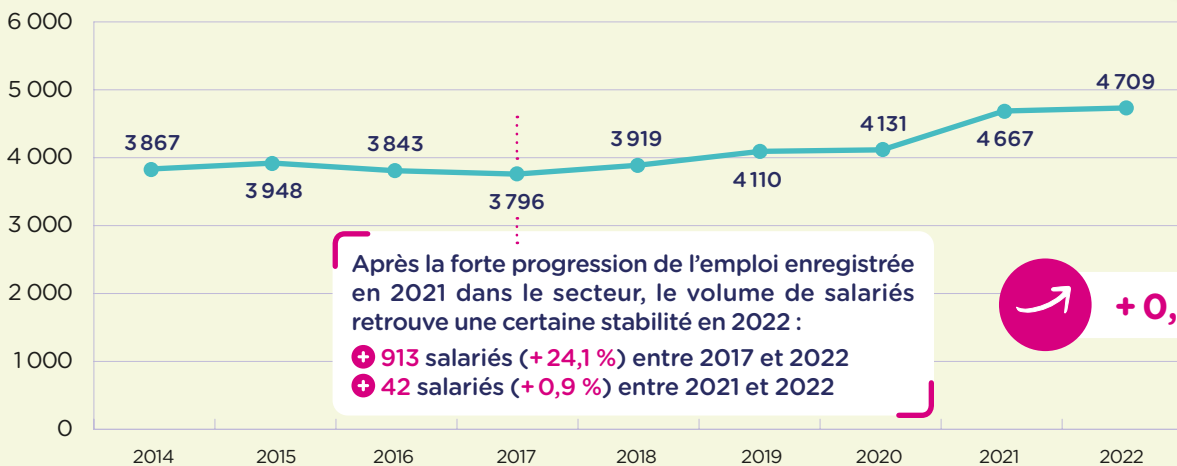
77.11A LOCATION DE COURTE DURÉE



Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA - Observatoire 2023

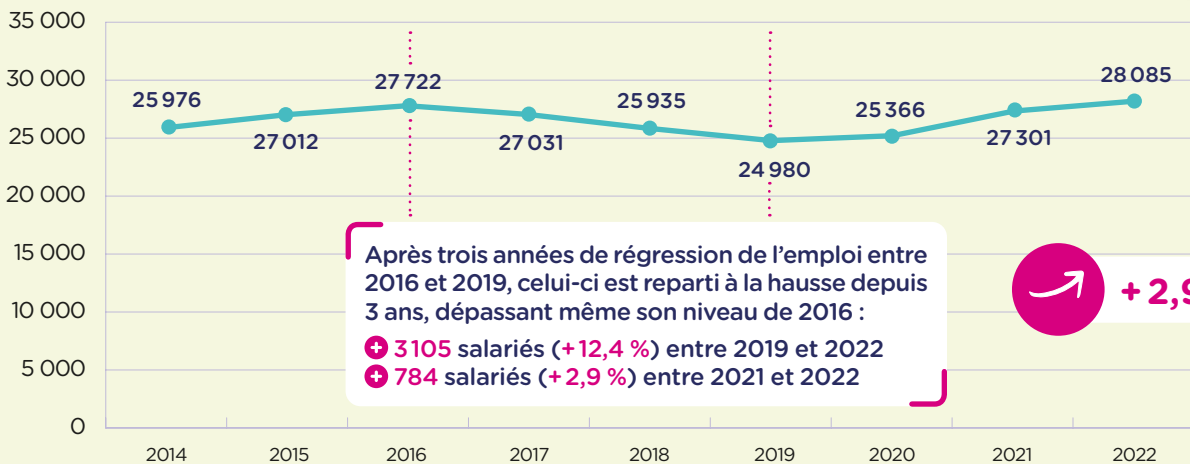
77.11B LOCATION DE LONGUE DURÉE



Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA - Observatoire 2023

85.53Z ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE



Source : URSSAF, données actualisées à fin 2022

©ANFA - Observatoire 2023

SYNTHÈSE

En 2022, l'emploi salarié de la branche des services de l'automobile enregistre pour la huitième année consécutive une progression, toutefois plus modérée qu'en 2021, qui elle-même avait rattrapé une année 2020 impactée par la crise sanitaire. La hausse enregistrée en 2022 est proche de +1,2%, soit près de 5 500 salariés de plus que fin 2021. Elle est donc inférieure à la hausse observée en 2021 (+3,1%, +13 620 salariés).

Si beaucoup de secteurs voient leur effectif salarié croître, les situations restent toutefois contrastées.

Un secteur voit son emploi très fortement progresser (+ de 6,7 %) en 2022, en l'occurrence la location automobile de courte durée, pour qui l'année 2020 semble désormais oubliée.

De façon moins prononcée mais tout de même en progression, nous retrouvons le commerce de détail d'équipements automobiles, la réparation

automobile, le commerce et la réparation de motos ainsi que le contrôle technique, qui poursuivent leurs progressions régulières.

L'enseignement de la conduite ainsi que le commerce de détail de carburants, confirment le rebond de leur emploi salarié après des périodes baissières observées quelques années auparavant. La location automobile de longue durée enregistre elle une hausse de son emploi beaucoup plus modérée qu'en 2021.

Inversement, l'emploi dans le secteur du commerce automobile enregistre une baisse de son emploi salarié, après les faibles progressions enregistrées en 2020 et 2021.

Enfin, l'emploi dans le commerce et la réparation de véhicules utilitaires et industriels poursuit sa stabilité observée depuis quelques années autour de 28 000 salariés.



OCTOBRE 2023

Information sur le 2^e trimestre 2023 pour le secteur « Commerce et Réparation Automobile ».



ORGANISATIONS PATRONALES

- Mobilians
- U2M : Union des Métiers de la Mobilité
- FNA : Fédération Nationale Automobile



ORGANISATIONS SALARIALES

- Fédération de la Métallurgie CFE - CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM - CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie - Confédération Générale des Travailleurs)